Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-212000426-20210415-CM-0421-TC-06-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/04/2021
Notification : 23/04/2021
Pour l'autorité compétente par délégation

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSE

ARRONDISSEMENT
DE BASTIA

CANTON DE BORGO

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	26

Date de convocation :

8 avril 2021

Objet de la délibération :

TRANSFERT DE COMPETENCE PLU A L'INTERCOMMUNALITE

Le Maire

MAIRIE DE BORGO (Haute-Corse)

COMMUNE DE BORGO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Séance du jeudi 15 avril 2021

L'an **deux mille vingt et un**
et **le quinze avril**
à **dix huit heures** le Conseil Municipal de la Commune de BORGO, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie

PRESENTS : 21

ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie, DOMINICI Jean-Baptiste PASQUALI Gabriel Michel Raphaël, LAMBERTI Ange, PASQUALINI Pierre Antoine, NERI Angèle, OLIVA Joseph, AMBROSI Chantale Jeanne, NATALI Pierre, MATTEI Thomas, SANTINI Gilda, CHOIX Sabine, BARTOLOTTI Jean Claude, SANTINACCI épouse GALEAZZI Marie Catherine, CASIMIRI Frédéric, PASQUALINI Alain, PASQUINI Joseph, RUTALI Marie Rose, MILLIEX Didier, GARULLI Alicia, MILANI Paul.

POUVOIRS : 5

BATAZZI épouse ALBERTINI Christiane a donné pouvoir à NERI Angèle, SIMON Marie-Anne a donné pouvoir à SANTINACCI épouse GALEAZZI Marie Catherine, VINCIGUERRA Eugène a donné pouvoir à PASQUALINI Alain, APICELLA Lucie a donné pouvoir à DOMINICI Jean-Baptiste, SANTELLI Murielle a donné pouvoir à José OLIVA

ABSENTS : 3

BELGODERE épouse VITTORI Charlotte Dominique, MARIOTTI épouse GARIBALDI Augustine, SAMPIERI Alexandra,

Madame Alicia GARULLI a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire ; ont voté :

Pour : **26** Contre **: 0** Abstentions **: 0**

****

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-212000426-20210415-CM-0421-TC-06-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/04/2021
Notification : 23/04/2021
Pour l'autorité compétente par délégation

Mairie de Borgo
Département de la Haute-Corse

TRANSFERT DE COMPETENCES EN MATIERE DE PLAN LOCAL D'URBANISME A LA COMMUNAUTE DES COMMUNE MARANA-GOLO

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 22 octobre 2014 du Conseil municipal qui indiquait : qu'en application de l'article 136-II de la loi pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové (ALUR) n° 2014-366 du 24 mars relative, la communauté des communes qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme PLU, de documents d'urbanisme en tenant lieu le devient automatiquement le lendemain de l'expiration des trois ans à compter de la publication de ladite loi, soit le 27 mars 2017.

Le Conseil municipal s'était prononcé défavorablement à ce transfert de compétences en matière de plan local d'urbanisme à la communauté de communes de Marana-Golo.

En ce début de mandat, Madame le Maire précise que les EPCI qui n'auraient pas pris la compétence en matière de PLU, ou documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales, deviendront compétents de plein droit, le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la communauté suite au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, soit le 31 décembre 2021.

Compte tenu de ces éléments, Madame le Maire propose à l'assemblée de se prononcer.

Le Conseil municipal,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 22 octobre 2014,
Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- De se prononcer DEFAVORABLEMENT à un transfert de compétences en matière de plan local d'urbanisme à la communauté de communes Marana-Golo.

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents ou représentés